

Préservons le patrimoine paysager du lac Boivin, une richesse collective

Granby, le vendredi 28 juin 2013 – Le lac Boivin représente un site d'intérêt visuel, une richesse collective que bien peu de municipalités ont le privilège de posséder. Ce joyau paysager contribue significativement à la qualité de vie de notre collectivité. La Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (Fondation SÉTHY) est d'avis que le projet des trois tours de 8 étages de la rue de la Lobélie compromet la qualité paysagère du lac de façon irréversible et irrémédiable. Elle croit fermement que ce projet ne reçoit pas actuellement l'acceptabilité sociale permettant de le légitimer.

Depuis deux décennies, notre région a fait preuve de vision en établissant un réseau de pistes cyclables et de circuits de randonnée pour donner accès à ce patrimoine collectif. Cette heureuse initiative s'est appuyée fondamentalement sur l'apport paysager du lac Boivin et de la rivière Yamaska Nord. Elle rend compte aujourd'hui de retombées économiques indéniables qui profitent à tous. C'est bien connu, le tourisme et ses retombées sont importantes dans les territoires où les paysages sont intéressants.

Qui plus est, à l'heure où nous devons porter une profonde réflexion collective sur l'état du lac Boivin et sur les moyens à mettre en œuvre pour le restaurer, il faut dès maintenant appliquer le principe de précaution et éviter les changements d'affectations du sol en périphérie du plan d'eau jusqu'à ce qu'un plan d'action soit clairement établi pour en améliorer la situation.

Au Québec, certaines municipalités et MRC ont instauré des mesures de protection et de mise en valeur des paysages dans leur planification et réglementation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans bien

des cas, la valeur des propriétés a connu une augmentation, de même que l'assiette foncière.

La préservation des pourtours paysagers du lac Boivin s'inscrit tout à fait dans le cadre d'un développement durable qui vise à utiliser le territoire sans compromettre la possibilité pour les générations à venir d'en profiter. À cet égard, la Ville de Granby a le pouvoir et le devoir de modifier ses règlements d'urbanisme afin qu'ils répondent aux intérêts de sa collectivité. Il faut prendre aujourd'hui les moyens pour préserver ce capital paysager.

Source :

Pour la Fondation SÉTHY : Alain Mochon, Paul Sarrazin, Luc Dextrateur et Pierre Michaud

